

Augmentation de la subvention de la restauration

Contexte :

- Actuellement la subvention restauration proposée par le SCASC est de 1€22 par repas pour les indices allant de 292 à 657 (qui s'ajoute à la prestation interministérielle d'1€24 pour les indices inférieurs à 474)
- Pas d'augmentation de la subvention SCASC depuis plus de 2 ans malgré une augmentation du prix des repas

Objectif :

- Le SCASC souhaite réévaluer cette prestation pour compenser l'augmentation du coût du repas

Proposition validée en conseil de gestion du 29/11/2018 à l'unanimité :

- Augmenter le montant de la prestation proposée par le SCASC à 1€50